

RAPPORT  
ANNUEL  
AVRIL 2024

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

**FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français**

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléataire de gestion comptable en titre

**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>9</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>11</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>13</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>20</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>25</b>
Bilan Actif	26
Bilan Passif	27
Hors-Bilan	28
Compte de Résultat	29
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>30</b>
Règles et méthodes comptables	31
Evolution de l'Actif net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	41
Inventaire	42
<b>Annexe(s)</b>	<b>43</b>
Caractéristiques de l'OPC	44
Information SFDR	47
Rapport annuel de l'OPC Maître	57

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Compte rendu d'activité

Mai 2023

Les marchés actions mondiaux finissent le mois de mai en ordre dispersé. Le Nikkei 225 casse les 30 000 points et gagne +7%, soit un plus haut de 33 ans. Le SPX 500 finit, lui aussi, en territoire positif avec un gain de +0.4% alors que tous les regards étaient tournés sur une probable résolution du relèvement de la dette américaine. L'Euro Stoxx 50 perd -1.9% et l'indice HSI perd -7.8% pénalisé par des chiffres économiques qui suggèrent un ralentissement de la croissance chinoise. Au niveau sectoriel, le fonds a bénéficié des contributions positives des secteurs de la finance et de la santé, ainsi que de la non-exposition au secteur de l'énergie. En revanche, les secteurs des matériaux et des technologies de l'information ont été moins performants. Si l'on regarde de plus près les titres, nos positions dans le réassureur Hannover Re et dans l'assureur Allianz se sont bien comportées. Le premier a publié des résultats solides pour le premier trimestre 2023 et des perspectives positives concernant les marges pour l'ensemble de l'année à venir. La seconde a également publié des résultats supérieurs au consensus, bénéficiant d'un effet de levier lié à la hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, plusieurs autres titres ont surperformé en mai. Nous pouvons citer Svenska Cellulosa, spécialisée dans la production et la commercialisation de papier et de bois, et Schneider Electric, leader dans la transformation numérique de la gestion de l'énergie et de l'automatisation. A l'inverse, notre sous-pondération sur ASML a pesé. L'éditeur de logiciels SAP et le fabricant de véhicules lourds pour l'agriculture et l'industrie CNH ont sous-performé malgré une actualité limitée. L'histoire de l'investissement reste intacte. Du point de vue du positionnement, nous avons réduit notre sous-pondération au secteur des technologies de l'information en augmentant certains noms existants dans notre portefeuille. D'autre part, nous avons réduit nos positions et avons pris des bénéfices sur Orange et KPN dans le secteur des services de communication après la forte performance enregistrée depuis le début de l'année. Dans l'ensemble, le fonds conserve un biais défensif. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Juin 2023

Après une faiblesse généralisée en mai, les principaux marchés boursiers ont fortement rebondi en juin, à l'exception des marchés chinois. Le S&P 500 prend 6.6% tandis que l'Euro Stoxx 50 gagne 4.3%. Les principales banques centrales ont maintenu à la hausse leurs taux directeurs en optant pour un discours plus hawkish au regard de la pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié de la contribution positive des secteurs de l'industrie et des technologies de l'information. En revanche, les matériaux et les valeurs financières ont été en retrait. En ce qui concerne les valeurs individuelles, la société de construction espagnole FCC s'est bien comportée après que le conseil d'administration a confirmé un programme de rachat d'actions. Il convient également de noter la bonne performance du fabricant de véhicules lourds pour l'agriculture et l'industrie CNH Industrial, qui a bénéficié de la reprise cyclique générale et des inquiétudes concernant les rendements des cultures aux États-Unis, qui ont fait grimper les prix. Enfin, du côté positif, le fabricant de vêtements de sport Adidas s'est bien comporté, les espoirs de redressement de l'entreprise restant intacts. Du côté négatif, la société papetière Svenska Cellulosa est restée à la traîne, les investisseurs craignant une reprise tardive du marché européen de l'emballage. La société de nutrition DSM a également été à la traîne, la faiblesse persistante du marché des vitamines ayant suscité des inquiétudes. Enfin, le groupe Kerry a reculé, les investisseurs semblant privilégier certains noms plus cycliques. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Juillet 2023

Le mois de juillet a vu le prolongement de la hausse des marchés actions mondiaux, sur fond de données économiques plus résistantes que prévu et de baisse de l'inflation. Le S&P 500 progresse de +3.2% tandis que l'Euro Stoxx 50 termine à +1.8%. Le mois aura été positif pour le fonds notamment tiré par le secteur industriel avec Kingspan qui a publié de solides résultats. Le secteur de la consommation discrétionnaire a également contribué positivement à la performance du fonds. Ici, Michelin s'est bien comporté suite à une forte augmentation de son flux de trésorerie grâce à des bénéfices élevés et à une réduction des dépenses. Enfin, dans le secteur des matériaux, Yara a bénéficié de bonnes nouvelles concernant la reprise du cycle de l'azote, la baisse des prix du gaz naturel et l'augmentation du prix des céréales. Du côté négatif, au sein du

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

secteur de la santé, Sanofi a pesé sur la performance. Le fonds a également souffert des contreperformances de certaines valeurs au sein du secteur de la technologie avec CapGemini (résultats indiquant un ralentissement au second semestre, même si la gestion s'est traduite par une amélioration des marges), et du secteur de la communication avec Orange (résultats en ligne avec les prévisions, mais avec un mix plus défavorable). En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Août 2023

Les principaux indices actions mondiaux ont tous clôturé dans le rouge au mois d'août sur des inquiétudes liées au ralentissement économique et à la persistance de l'inflation. Le HSI (Hong-Kong) chute de -8.2% sur fond de révision de prévisions de croissance et crise, l'Euro Stoxx 50 baisse quant à lui de -3.8% et enfin l'indice S&P 500, plus résilient, lâche -1.6%. D'un point de vue sectoriel, les valeurs industrielles et financières ont contribué positivement, tandis que les matériaux ont pesé. Au niveau des valeurs, notre position dans la société de construction Kingspan s'est bien comportée, grâce à des résultats solides. Alors que certains concurrents ont connu un ralentissement, la demande du marché final pour l'entreprise est restée forte, ce qui a stimulé le sentiment à l'égard du titre. Notre position dans la société de services informatiques CapGemini s'est également bien comportée après la publication de résultats satisfaisants à la fin du mois de juillet. Enfin, la société de produits d'hygiène et forestiers Svenska Cellulosa s'est bien comportée. Bien que les nouvelles spécifiques à la société aient été peu nombreuses, les investisseurs ont semblé privilégier la nature plus défensive du modèle de l'entreprise de la société compte tenu des inquiétudes macroéconomiques. Du côté négatif, la société de produits chimiques Yara a pesé, les résultats du deuxième trimestre n'ayant pas été à la hauteur des attentes en raison de problèmes de stocks d'engrais. La société financière KBC a également eu une contribution négative à la performance, les résultats du deuxième trimestre indiquant un revenu net plus faible que prévu. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Septembre 2023

L'Euro Stoxx 50 clôture le mois de septembre en baisse (-2.8% sur le mois), un mois marqué par les annonces des banques centrales et pénalisé par des taux qui continuent de progresser dans les principaux pays du monde et une confiance du consommateur qui ne cesse de se dégrader un peu partout dans le monde (aux USA, en Europe et notamment en Allemagne.). D'un point de vue sectoriel, le secteur financier et celui des matériaux ont eu une contribution positive sur la performance du portefeuille, alors que le secteur industriel a pesé. Au niveau des valeurs, notre position sur la société d'engrais Yara s'est bien comportée. Malgré l'absence de nouvelles significatives propres à la société, les investisseurs ont privilégié certaines valeurs défensives du marché compte tenu de l'augmentation de la volatilité sur le mois. De même, nous pouvons noter les solides performances du fabricant de produits papiers Svenska Cellulosa et de l'entreprise de santé Sanofi. Enfin, toujours du côté positif, la société de réassurance Munich Re a enregistré une bonne performance, aidée par la hausse des rendements obligataires. Du côté négatif, la société de matériaux de construction Kingspan a souffert, le marché semblant préoccupé par le projet d'acquisition de son homologue américain Carlisle Co. Le fabricant d'équipements agricoles CNH Industrial a également pesé sur la performance, les perspectives de dépenses agricoles s'étant détériorées, en particulier aux États-Unis. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Octobre 2023

L'Euro Stoxx 50 clôture le mois de septembre en baisse (-2.7% sur le mois), un mois marqué par le conflit entre Hamas et Israël. Les banques centrales ont indiqué que le cycle des taux d'intérêt approchait de son point culminant, ce qui a entraîné une reprise des actions à la fin du mois. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en octobre. Il convient de noter la contribution positive du secteur des services de communication. En revanche, les secteurs des biens de consommation courante et de la santé ont pesé. Au niveau des valeurs, notre position dans la société de nutrition DSM s'est bien comportée, les résultats du troisième trimestre ayant dépassé les attentes. De même, nous avons observé la bonne performance de la société de produits papetiers Svenska Cellulosa, qui a publié

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

un ensemble de chiffres trimestriels satisfaisant. L'entreprise néerlandaise de télécommunications KPN s'est bien comportée. Bien que le flux d'informations propres à la société ait été faible, les investisseurs ont favorisé les noms plus défensifs compte tenu de l'environnement de marché plus difficile. En revanche, la société de produits chimiques Yara a baissé, les résultats récents ayant été décevants. Le groupe Kerry, spécialisé dans la nutrition, a également reculé après avoir publié des résultats décevants pour le troisième trimestre, l'activité laitière étant moins performante. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Novembre 2023

Le mois de novembre a été marqué par une très forte performance des indices actions mondiaux à la suite d'une franche correction des taux 10 ans européens et américains. L'Euro Stoxx 50 a progressé de +8.1%. La composante actions du portefeuille s'est moins bien comportée que les marchés actions européens en novembre. Il convient de noter la contribution positive du secteur des technologies de l'information et des services aux collectivités. En revanche, les financières et industrielles ont pesé. Au niveau des valeurs, notre position sur Siemens Healthineers s'est bien comportée après avoir publié des résultats trimestriels meilleurs que prévu. Il convient également de noter la bonne performance d'Adidas, qui a publié une bonne série de résultats pour le troisième trimestre. A l'inverse, notre position sur CNH Industrial a baissé, la société ayant publié des prévisions de bénéfices décevantes pour l'exercice 2024. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Décembre 2023

Les marchés européens ont clôturé le dernier mois de l'année en hausse (Euro Stoxx 50 +3.2%) avec la publication de certaines données macroéconomiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin voire qu'une baisse des taux imminente est désormais envisageable. J. Powell, a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses sont susceptibles d'apparaître l'année prochaine, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Sur les marchés financiers mondiaux, aux US, le Dow Jones a atteint un nouveau record et le Nasdaq Composite a dépassé, pour la première fois depuis janvier 2022, au-dessus des 15 000 points. En Europe, record historique pour le CAC 40 qui a atteint les 7596pts le 15 décembre pour clôturer le mois à 7 543pts (soit une hausse mensuelle de +3.18%). La composante actions du portefeuille s'est moins bien comportée que les marchés actions européens en décembre. Il convient de noter la contribution positive du secteur de l'énergie et de l'industrie. En revanche, les matériaux, les technologies de l'information ainsi que les services de communication ont pesé. Au niveau des valeurs, nos positions sur BNP Paribas et CNH Industrial ont affiché de bonnes performances sur le mois. Cette dernière a bien rebondi après avoir contre-performé en novembre sur fond de prévisions de bénéfices décevantes pour l'exercice 2024. A l'inverse, malgré l'absence de nouvelles propres à Svenska Cellulosa, la société a reculé, les investisseurs semblant privilégier les valeurs plus cycliques en cette fin d'année. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Janvier 2024

Les indices actions mondiaux finissent le mois en ordre dispersé. Les trois principaux indices, le Nikkei 225, l'Euro Stoxx 50 et le S&P 500 terminent respectivement en hausse de 8.4%, 3.0% et 1.7%. Les chiffres de croissance des économies de ces zones sont rassurants malgré une légère persistance de l'inflation et un peu de spéculation autour d'une première baisse de taux de la FED qui pourrait intervenir au printemps. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en janvier. Il convient de noter la contribution positive du secteur de la consommation courante et de l'industrie. En revanche, les financières, la consommation discrétionnaire ainsi que les services de communication ont pesé. Au niveau des valeurs, nos positions sur DSM et Novo Nordisk ont affiché de bonnes performances sur le mois. Cette dernière a profité d'une publication de résultats trimestriels solides et de ses prévisions d'une nouvelle année de forte croissance grâce à son médicament pour la perte de poids, Wegovy. A l'inverse, notre position sur la société de puces électroniques, STMicroelectronics, a reculé après fait état de résultats en demi-teinte. Les perspectives de ventes de la société pour le trimestre en cours ont été inférieures aux

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

attentes, signe que la faiblesse de la demande de puces industrielles devrait se poursuivre. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Février 2024

Le marché européen clôture le mois de février en hausse avec un Stoxx 600 à +1.8% dans le sillage de bonnes publications de résultats T4 et FY23. Le S&P 500 a enregistré un nouveau record en dépassant les 5 000 points en cours de mois. Record également du Nasdaq 100 qui dépasse les 18 000pts. Le CAC 40 (+3.5% sur le mois) a atteint son plus haut historique à 7927.4pts. Au Japon, le Nikkei 225 a atteint son plus haut historique à 39 166.2pts, ce qui porte la hausse depuis le début de l'année à +17.0%. Du côté des banques centrales, C. Lagarde a indiqué que les signes de ralentissement de la croissance des salaires observés au quatrième trimestre dans la zone euro sont encourageants mais pas encore suffisants pour donner à la BCE la certitude que l'inflation retournera à sa cible. Concernant les Etats-Unis, J. Powell déclare qu'il est peu probable que la FED baisse ses taux au mois de mars. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en février. Il convient de noter la contribution positive du secteur de la santé, des services aux collectivités et de la technologie. En revanche, les financières et la consommation courante ont pesé sur la performance relative. Au niveau des valeurs, notre position sur la société de télécommunication KPN a fait état d'un T4 légèrement mieux qu'attendu avec des perspectives meilleures qu'annoncé lors de la journée aux investisseurs en novembre. De même, notre position sur Siemens Healthineers a affiché un début d'année très solide soutenu par des résultats et des perspectives en ligne avec les attentes. A l'inverse, notre position sur la société financière, KBC, a reculé après avoir publié des résultats sur le T4 inférieurs aux attentes et des perspectives légèrement décevantes. Enfin, notre position sur Vinci a souffert en dépit des résultats sur le T4 plutôt solides. Cette baisse est notamment due à l'annonce conservatrice quant aux perspectives pour 2024. Ici, Vinci prévoit "une croissance du chiffre d'affaires, bien que plus limitée qu'en 2023" et "un résultat net proche du niveau atteint en 2023" après la nouvelle taxe sur les concessions autoroutières et les grands aéroports. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Mars 2024

Le mois de mars a été marqué par des politiques monétaires inchangées des deux côtés de l'Atlantique. En effet, même si les banquiers centraux ont noté un léger repli du côté de l'inflation, celui-ci n'est pas suffisant pour impulser une première baisse de taux. Les marchés actions ont une nouvelle fois fini le mois avec de belles performances semblant accepter un éloignement d'une baisse de taux. L'Euro Stoxx 50 affiche une progression de +4.4%. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en mars. Il convient de noter la contribution positive du secteur des matériaux, de l'industrie et de la consommation discrétionnaire. En revanche, le secteur de la technologie a pesé sur la performance relative de la composante actions sur le mois. Au niveau des valeurs, notre position sur le groupe bancaire BNP Paribas a affiché une solide performance sur le mois bénéficiant de la hausse des taux obligataires en Europe. Également, notre position sur la société de papeterie, Svenska Cellulosa, a enregistré une solide performance profitant de la reprise du marché du papier et de l'emballage en Europe. A l'inverse, nos positions sur la société d'assurance AXA et de réassurance Munich Re ont pesé sur la performance relative bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelles spécifiques propres à ces valeurs. Dans un marché aussi haussier, ces valeurs ont souffert de leur profil plus défensif. Enfin, notre position sur la société de logiciels Capgemini a souffert suite à la faiblesse du cours de son concurrent Accenture qui a revu à la baisse ses perspectives de profits pour 2024. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés. Les volatilités réalisées courtes des indices actions sont restées stables. L'indice de volatilité implicite court terme VSTOXX perd -0.04 point à 13.4%. Cette tendance à la baisse n'a pas empêché la volatilité implicite 1 an de l'Euro Stoxx 50 de remonter légèrement à 14.9% (+0.15 point).

### Avril 2024

Le mois d'avril a été marqué par un net replis des marchés actions. Les données sur l'inflation n'ont pas permis aux banques centrales de s'engager sur une politique monétaire claire. La prochaine baisse des taux, longtemps espérée par les investisseurs, est encore reportée. L'Euro Stoxx 50 recule ainsi de -2.2%.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en avril. Il convient de noter la contribution positive du secteur de la consommation discrétionnaire, de la santé et des matériaux. En revanche, la technologie et la consommation courante ont pesé sur la performance relative. Au niveau des valeurs, notre position sur la société pharmaceutique AstraZeneca s'est très bien comportée suite à la publication de résultats solides pour le T1. En effet, la société a affiché une croissance du chiffre d'affaires et des profits supérieurs aux attentes et la direction a réitéré ses prévisions pour 2024. De même, notre position sur l'équipementier sportif Adidas a contribué positivement sur le mois. La société a fait état de résultats pour le T1 supérieurs aux attentes, révisant à la hausse ses prévisions pour 2024. Cela vient confirmer que la marque Adidas est en train de se redresser, et est en passe d'afficher une croissance solide plus rapidement qu'anticipé. A l'inverse, notre position sur Siemens Healthineers a pesé. Après un début d'année très solide soutenu par des résultats et des perspectives en ligne avec les attentes, le cours de la société a baissé sans pour autant que des nouvelles propres à la société soient parues. Par ailleurs, nos positions sur les sociétés de réassurance Hannover Re et Munich Re ont également souffert sur le mois. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Sur la période sous revue du portefeuille LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, la performance est de 5,85%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O	1 361 260,59	5 936 290,42

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 28 décembre 2023 Modification LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Le 28 décembre 2023 Modification LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE est un nourricier de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Le 28 décembre 2023 Modification Les documents d'information relatifs à l'OPC maître AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, de droit français, agréé par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2005, sont disponibles auprès de :

Le 28 décembre 2023 Ajout Le dépositaire et la société de gestion appartiennent au même groupe; ainsi, et conformément à la réglementation applicable, ils ont mis en place une politique d'identification et de prévention des conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêt ne peut être évité, la société de gestion et le dépositaire prennent toutes les mesures nécessaires pour gérer, suivre et signaler ce conflit d'intérêt.

Le 28 décembre 2023 Ajout La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : [www.caceis.com](http://www.caceis.com) ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs sur demande.

Le 28 décembre 2023 Modification L'objectif de gestion de l'OPC est identique à celui de l'OPC maître AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE , à savoir :

Le 28 décembre 2023 Modification L'indicateur de référence de l'OPC est identique à celui de l'OPC maître AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE , à savoir:

Le 28 décembre 2023 Ajout Le fonds est géré activement de manière discrétionnaire et compte tenu de l'objectif de gestion la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Il n'est donc pas géré en référence à un indice et il n'existe pas d'indice de référence publiquement disponible et représentatif de l'univers d'investissement. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à celle de l'indice composite 40% Euro Stoxx 50 et 60% €STR. Cet indice sert uniquement de base pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion. L'EuroStoxx 50 est un indice actions représentatif des 50 valeurs phares de la zone euro choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de poids sectoriel. Cet indice est calculé par la société Stoxx et disponible sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com). L'administrateur de l'indice de référence STOXX Ltd est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.stoxx.com/L%20ESTR> (Euro Short Term Rate) est le taux de référence du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro. L'administrateur de l'indice de référence €STR, est la BCE (Banque Centrale Européenne). En tant que banque centrale cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA. Des informations supplémentaires sur l'indice €STR (Euro Short Term Rate) sont disponibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence: [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_shortterm\\_rate/html/index.fr.htm](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_shortterm_rate/html/index.fr.htm).

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Le 28 décembre 2023 Ajout L'actif de l'OPC est investi en quasi-totalité et en permanence en parts de l'OPC maître AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE et accessoirement en liquidités.

Le 28 décembre 2023 Ajout Il s'agit néanmoins d'une composante non essentielle d'un processus basé sur l'analyse fondamentale.

Le 28 décembre 2023 Ajout Récapitulatif des proportions utilisées :

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le 28 décembre 2023 Modification En tant que nourricier du fonds AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, l'OPC supporte le mécanisme anti-dilution connu sous le nom de « swing pricing » mis en œuvre au niveau de son OPC maître.

Le 28 décembre 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 28 décembre 2023.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## Informations spécifiques

### OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

### Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,90% TTC, dont 1,11% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,79% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

*L'engagement.*

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,03%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,03%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remplacement du collatéral : 100%.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires<sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinaires issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

*Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

*Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### **2. Fonctions commerciales**

*Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

---

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaux ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaux/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives liées aux conventions internationales :**

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,**
- **armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,**
- **armes à uranium appauvri,**
- **Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.**

Exclusions sectorielles :

- **armement nucléaire,**
- **charbon thermique<sup>7</sup>,**
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,**
- **tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).**

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- **Charbon thermique**

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

---

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### • *Hydrocarbures non conventionnels*

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

### • *Tabac*

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

### • *Armement nucléaire*

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# **LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

## **FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale**

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 avril 2024**

**LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE NOURRICIER  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale nourricier LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/04/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



**pwc**

## LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**pwc**

## LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



**pwc**

**LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.10.11 11:32:28 +0200

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## Comptes annuels

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Bilan Actif au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>61 991 315,10</b>	<b>62 419 635,99</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>61 991 315,10</b>	<b>62 419 649,20</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		<b>6 849,47</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		6 849,47
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>35 026,23</b>	
Liquidités	35 026,23	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>62 026 341,33</b>	<b>62 426 485,46</b>

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Bilan Passif au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	62 125 959,17	48 484 917,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	493 543,60	14 220 709,75
Résultat de l'exercice (a, b)	-657 984,59	-343 811,98
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>61 961 518,18</b>	<b>62 361 815,04</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		<b>7,03</b>
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>64 823,15</b>	<b>53 171,05</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	64 823,15	53 171,05
<b>COMPTE FINANCIERS</b>		<b>11 492,34</b>
Concours bancaires courants		11 492,34
Emprunts		11 492,34
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>62 026 341,33</b>	<b>62 426 485,46</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Hors-Bilan au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b> Engagement sur marchés réglementés ou assimilés Engagement sur marché de gré à gré Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b> Engagement sur marchés réglementés ou assimilés Engagement sur marché de gré à gré Autres engagements		

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Compte de Résultat au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	863,99	3 934,79
Produits sur actions et valeurs assimilées		87 837,42
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		2 887,33
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>863,99</b>	<b>94 659,54</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		1 281,09
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	72,80	2 597,37
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>72,80</b>	<b>3 878,46</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>791,19</b>	<b>90 781,08</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	680 617,91	442 100,55
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-679 826,72</b>	<b>-351 319,47</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	21 842,13	7 507,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-657 984,59</b>	<b>-343 811,98</b>

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## Annexes aux comptes annuels

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010736629 - Part LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

### Swing pricing

En tant que nourricier du fonds AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, l'OPC supporte le mécanisme anti-dilution connu sous le nom de « swing pricing » mis en œuvre au niveau de son OPC maître.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE	Capitalisation	Capitalisation

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 2. Évolution de l'actif net au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>62 361 815,04</b>	<b>61 672 151,79</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	4 118 675,44	3 878 742,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 985 847,15	-7 441 643,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	507 564,00	10 954 915,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-2 785 978,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		7 195 761,91
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-435 820,39
Frais de transactions	-14,40	-25 518,92
Différences de change		73 285,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 639 151,97	-6 468 702,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 224 090,12</i>	<i>4 584 938,15</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 584 938,15</i>	<i>-11 053 640,77</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		-3 904 059,29
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		<i>-3 904 059,29</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-679 826,72	-351 319,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>61 961 518,18</b>	<b>62 361 815,04</b>

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/04/2024
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	63 392,01
	Autres dettes	1 431,14
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>64 823,15</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-64 823,15</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	33 150,579	4 118 675,44
Parts rachetées durant l'exercice	-64 246,851	-7 985 847,15
Solde net des souscriptions/rachats	-31 096,272	-3 867 171,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	475 532,955	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/04/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	680 617,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/04/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/04/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/04/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/04/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			61 991 315,10
Instruments financiers à terme	FR001400ALS8	AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O	61 991 315,10
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>61 991 315,10</b>

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/04/2024	28/04/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-657 984,59	-343 811,98
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-657 984,59</b>	<b>-343 811,98</b>

	30/04/2024	28/04/2023
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-657 984,59	-343 811,98
<b>Total</b>	<b>-657 984,59</b>	<b>-343 811,98</b>

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/04/2024	28/04/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	493 543,60	14 220 709,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>493 543,60</b>	<b>14 220 709,75</b>
	30/04/2024	28/04/2023
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	493 543,60	14 220 709,75
<b>Total</b>	<b>493 543,60</b>	<b>14 220 709,75</b>

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	28/04/2023	30/04/2024
Actif net en EUR	74 626 295,59	72 023 877,24	61 672 151,79	62 361 815,04	61 961 518,18
Nombre de titres	628 144,076	583 107,251	536 294,731	506 629,227	475 532,955
Valeur liquidative unitaire	118,80	123,51	114,99	123,09	130,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,17	-17,56	6,57	28,06	1,03
Capitalisation unitaire sur résultat	0,67	1,08	4,07	-0,67	-1,38

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O	EUR	536 210,666	61 991 315,10	100,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>61 991 315,10</b>	<b>100,05</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>61 991 315,10</b>	<b>100,05</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>61 991 315,10</b>	<b>100,05</b>
<b>Dettes</b>			-64 823,15	-0,11
<b>Comptes financiers</b>			35 026,23	0,06
<b>Actif net</b>			<b>61 961 518,18</b>	<b>100,00</b>

Part LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE	EUR	475 532,955	130,29
---	-----	-------------	--------

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

## Annexe(s)

## Produit

# LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010736629 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type:** Parts de LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs:** En souscrivant à LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA et au travers de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - O, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - O et, accessoirement en liquidités.

La performance de LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE peut être inférieure à celle de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - O, à savoir :

"L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalents monétaires.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% ESTR capitalisé."

"Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscillera à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG."

"Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;

- exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants. Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématische (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds. "

LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires:** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€5 350	€5 290 -46,5%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€8 940	€8 710 -10,6%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 820	€10 160 -1,8%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€11 240	€11 140 12,4% 2,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

En cas de défaillance ou de faillite du Garant, ou de directive officielle de résolution, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

### Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

### Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€428	€1 210
Incidence des coûts annuels**	4,3%	2,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,66% avant déduction des coûts et de 0,32% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,67% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	162,90 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,67 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Dénomination du produit :**  
LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

**Identifiant d'entité juridique :**  
969500TNKGXPVIY8HV36

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ●  Oui

●  X Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **76,64 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EUROPE (15)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,307 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,792 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

#### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.308 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.792 (C).

#### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives**  
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AM EQUILIBRE	Finance	Fonds	France	100,04 %

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:  
du 01/05/2023 au  
30/04/2024

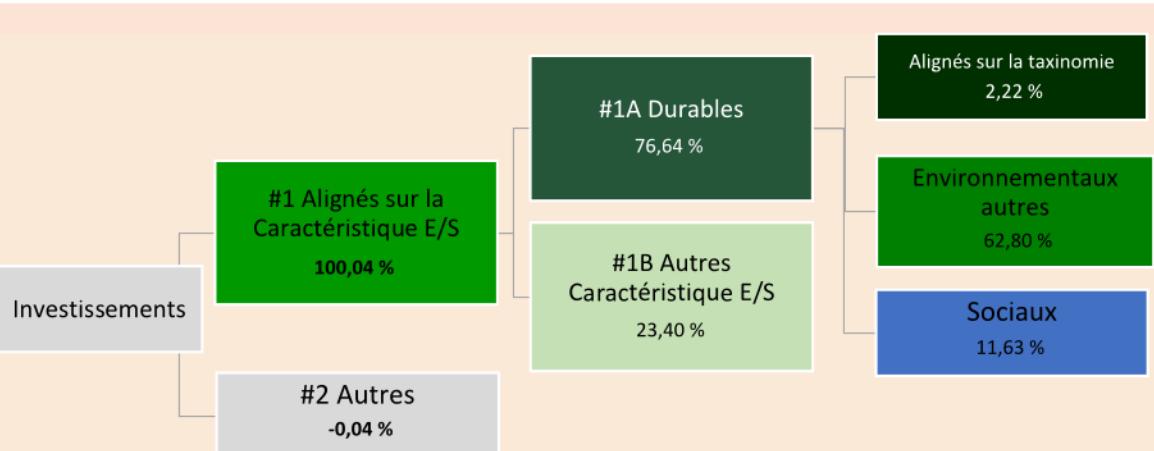
ACTIONS EURO RESPONSIBLE O				
----------------------------	--	--	--	--



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>100,04 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>-0,04 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,22 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- *Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?*

Oui:

Dans le gaz fossile

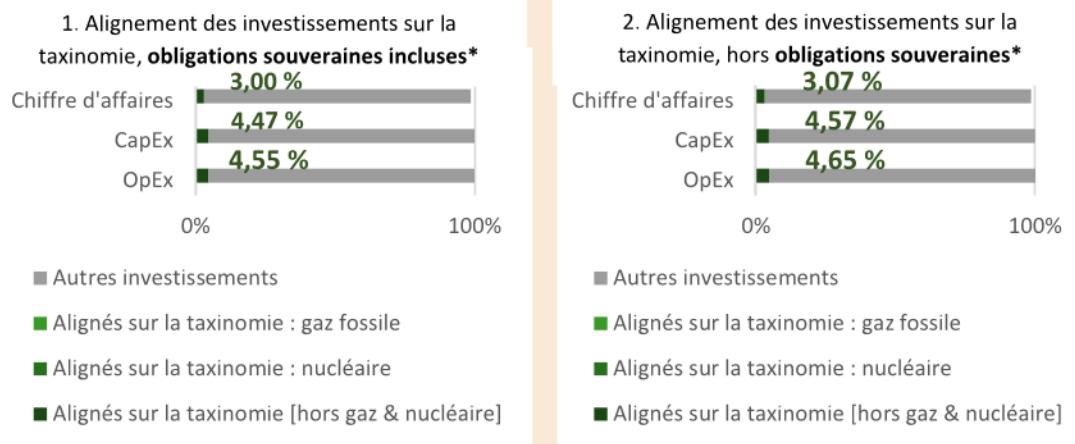
Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

#### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 30/04/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,75 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

#### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **62,80 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **11,63 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# **LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

## **FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale**

### **Rapport annuel de l'OPC Maître**

RAPPORT  
ANNUEL  
AVRIL 2024

# AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

OPCVM de droit français

Société de gestion  
**Amundi Asset Management**  
Sous déléataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**  
Dépositaire  
**CACEIS BANK**  
Commissaire aux comptes  
**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>11</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>13</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>14</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>21</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>26</b>
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Compte de Résultat	30
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>31</b>
Règles et méthodes comptables	32
Evolution de l'Actif net	35
Compléments d'information	36
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	44
Inventaire	45
<b>Annexe(s)</b>	<b>48</b>
Caractéristiques de l'OPC	49
Information SFDR	58

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Compte rendu d'activité

### Mai 2023

Les marchés actions mondiaux finissent le mois de mai en ordre dispersé. Le Nikkei 225 casse les 30 000 points et gagne +7%, soit un plus haut de 33 ans. Le SPX 500 finit, lui aussi, en territoire positif avec un gain de +0.4% alors que tous les regards étaient tournés sur une probable résolution du relèvement de la dette américaine. L'Euro Stoxx 50 perd -1.9% et l'indice HSI perd -7.8% pénalisé par des chiffres économiques qui suggèrent un ralentissement de la croissance chinoise. Au niveau sectoriel, le fonds a bénéficié des contributions positives des secteurs de la finance et de la santé, ainsi que de la non-exposition au secteur de l'énergie. En revanche, les secteurs des matériaux et des technologies de l'information ont été moins performants. Si l'on regarde de plus près les titres, nos positions dans le réassureur Hannover Re et dans l'assureur Allianz se sont bien comportées. Le premier a publié des résultats solides pour le premier trimestre 2023 et des perspectives positives concernant les marges pour l'ensemble de l'année à venir. La seconde a également publié des résultats supérieurs au consensus, bénéficiant d'un effet de levier lié à la hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, plusieurs autres titres ont surperformé en mai. Nous pouvons citer Svenska Cellulosa, spécialisée dans la production et la commercialisation de papier et de bois, et Schneider Electric, leader dans la transformation numérique de la gestion de l'énergie et de l'automatisation. A l'inverse, notre sous-pondération sur ASML a pesé. L'éditeur de logiciels SAP et le fabricant de véhicules lourds pour l'agriculture et l'industrie CNH ont sous-performé malgré une actualité limitée. L'histoire de l'investissement reste intacte. Du point de vue du positionnement, nous avons réduit notre sous-pondération au secteur des technologies de l'information en augmentant certains noms existants dans notre portefeuille. D'autre part, nous avons réduit nos positions et avons pris des bénéfices sur Orange et KPN dans le secteur des services de communication après la forte performance enregistrée depuis le début de l'année. Dans l'ensemble, le fonds conserve un biais défensif. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Juin 2023

Après une faiblesse généralisée en mai, les principaux marchés boursiers ont fortement rebondi en juin, à l'exception des marchés chinois. Le S&P 500 prend 6.6% tandis que l'Euro Stoxx 50 gagne 4.3%. Les principales banques centrales ont maintenu à la hausse leurs taux directeurs en optant pour un discours plus hawkish au regard de la pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié de la contribution positive des secteurs de l'industrie et des technologies de l'information. En revanche, les matériaux et les valeurs financières ont été en retrait. En ce qui concerne les valeurs individuelles, la société de construction espagnole FCC s'est bien comportée après que le conseil d'administration a confirmé un programme de rachat d'actions. Il convient également de noter la bonne performance du fabricant de véhicules lourds pour l'agriculture et l'industrie CNH Industrial, qui a bénéficié de la reprise cyclique générale et des inquiétudes concernant les rendements des cultures aux États-Unis, qui ont fait grimper les prix. Enfin, du côté positif, le fabricant de vêtements de sport Adidas s'est bien comporté, les espoirs de redressement de l'entreprise restant intacts. Du côté négatif, la société papetière Svenska Cellulosa est restée à la traîne, les investisseurs craignant une reprise tardive du marché européen de l'emballage. La société de nutrition DSM a également été à la traîne, la faiblesse persistante du marché des vitamines ayant suscité des inquiétudes. Enfin, le groupe Kerry a reculé, les investisseurs semblant privilégier certains noms plus cycliques. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

### Juillet 2023

Le mois de juillet a vu le prolongement de la hausse des marchés actions mondiaux, sur fond de données économiques plus résistantes que prévu et de baisse de l'inflation. Le S&P 500 progresse de +3.2% tandis que l'Euro Stoxx 50 termine à +1.8%. Le mois aura été positif pour le fonds notamment tiré par le secteur industriel avec Kingspan qui a publié de solides résultats. Le secteur de la consommation discrétionnaire a également contribué positivement à la performance du fonds. Ici, Michelin s'est bien comporté suite à une forte augmentation de son flux de trésorerie grâce à des bénéfices élevés et à une réduction des dépenses. Enfin, dans le secteur des matériaux, Yara a bénéficié de bonnes nouvelles concernant la reprise du cycle de l'azote, la baisse des prix du gaz naturel et l'augmentation du prix des céréales. Du côté négatif, au sein du secteur de la santé, Sanofi a pesé sur la performance. Le fonds a également souffert des contreperformances

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

de certaines valeurs au sein du secteur de la technologie avec CapGemini (résultats indiquant un ralentissement au second semestre, même si la gestion s'est traduite par une amélioration des marges), et du secteur de la communication avec Orange (résultats en ligne avec les prévisions, mais avec un mix plus défavorable). En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

## Août 2023

Les principaux indices actions mondiaux ont tous clôturé dans le rouge au mois d'août sur des inquiétudes liées au ralentissement économique et à la persistance de l'inflation. Le HSI (Hong-Kong) chute de -8.2% sur fond de révision de prévisions de croissance et crise, l'Euro Stoxx 50 baisse quant à lui de -3.8% et enfin l'indice S&P 500, plus résilient, lâche -1.6%. D'un point de vue sectoriel, les valeurs industrielles et financières ont contribué positivement, tandis que les matériaux ont pesé. Au niveau des valeurs, notre position dans la société de construction Kingspan s'est bien comportée, grâce à des résultats solides. Alors que certains concurrents ont connu un ralentissement, la demande du marché final pour l'entreprise est restée forte, ce qui a stimulé le sentiment à l'égard du titre. Notre position dans la société de services informatiques CapGemini s'est également bien comportée après la publication de résultats satisfaisants à la fin du mois de juillet. Enfin, la société de produits d'hygiène et forestiers Svenska Cellulosa s'est bien comportée. Bien que les nouvelles spécifiques à la société aient été peu nombreuses, les investisseurs ont semblé privilégier la nature plus défensive du modèle de l'entreprise de la société compte tenu des inquiétudes macroéconomiques. Du côté négatif, la société de produits chimiques Yara a pesé, les résultats du deuxième trimestre n'ayant pas été à la hauteur des attentes en raison de problèmes de stocks d'engraiss. La société financière KBC a également eu une contribution négative à la performance, les résultats du deuxième trimestre indiquant un revenu net plus faible que prévu. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

## Septembre 2023

L'Euro Stoxx 50 clôture le mois de septembre en baisse (-2.8% sur le mois), un mois marqué par les annonces des banques centrales et pénalisé par des taux qui continuent de progresser dans les principaux pays du monde et une confiance du consommateur qui ne cesse de se dégrader un peu partout dans le monde (aux USA, en Europe et notamment en Allemagne.). D'un point de vue sectoriel, le secteur financier et celui des matériaux ont eu une contribution positive sur la performance du portefeuille, alors que le secteur industriel a pesé. Au niveau des valeurs, notre position sur la société d'engraiss Yara s'est bien comportée. Malgré l'absence de nouvelles significatives propres à la société, les investisseurs ont privilégié certaines valeurs défensives du marché compte tenu de l'augmentation de la volatilité sur le mois. De même, nous pouvons noter les solides performances du fabricant de produits papiers Svenska Cellulosa et de l'entreprise de santé Sanofi. Enfin, toujours du côté positif, la société de réassurance Munich Re a enregistré une bonne performance, aidée par la hausse des rendements obligataires. Du côté négatif, la société de matériaux de construction Kingspan a souffert, le marché semblant préoccupé par le projet d'acquisition de son homologue américain Carlisle Co. Le fabricant d'équipements agricoles CNH Industrial a également pesé sur la performance, les perspectives de dépenses agricoles s'étant détériorées, en particulier aux États-Unis. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

## Octobre 2023

L'Euro Stoxx 50 clôture le mois de septembre en baisse (-2.7% sur le mois), un mois marqué par le conflit entre Hamas et Israël. Les banques centrales ont indiqué que le cycle des taux d'intérêt approchait de son point culminant, ce qui a entraîné une reprise des actions à la fin du mois. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en octobre. Il convient de noter la contribution positive du secteur des services de communication. En revanche, les secteurs des biens de consommation courante et de la santé ont pesé. Au niveau des valeurs, notre position dans la société de nutrition DSM s'est bien comportée, les résultats du troisième trimestre ayant dépassé les attentes. De même, nous avons observé la bonne performance de la société de produits papetiers Svenska Cellulosa, qui a publié un ensemble de chiffres trimestriels satisfaisant. L'entreprise néerlandaise de télécommunications KPN s'est bien comportée. Bien que le flux d'informations propres à la société ait été faible, les investisseurs ont favorisé les noms plus défensifs compte tenu de l'environnement de marché plus difficile. En revanche, la société de

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

produits chimiques Yara a baissé, les résultats récents ayant été décevants. Le groupe Kerry, spécialisé dans la nutrition, a également reculé après avoir publié des résultats décevants pour le troisième trimestre, l'activité laitière étant moins performante. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

## Novembre 2023

Le mois de novembre a été marqué par une très forte performance des indices actions mondiaux à la suite d'une franche correction des taux 10 ans européens et américains. L'Euro Stoxx 50 a progressé de +8.1%. La composante actions du portefeuille s'est moins bien comportée que les marchés actions européens en novembre. Il convient de noter la contribution positive du secteur des technologies de l'information et des services aux collectivités. En revanche, les financières et industrielles ont pesé. Au niveau des valeurs, notre position sur Siemens Healthineers s'est bien comportée après avoir publié des résultats trimestriels meilleurs que prévu. Il convient également de noter la bonne performance d'Adidas, qui a publié une bonne série de résultats pour le troisième trimestre. A l'inverse, notre position sur CNH Industrial a baissé, la société ayant publié des prévisions de bénéfices décevantes pour l'exercice 2024. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

## Décembre 2023

Les marchés européens ont clôturé le dernier mois de l'année en hausse (Euro Stoxx 50 +3.2%) avec la publication de certaines données macroéconomiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin voire qu'une baisse des taux imminente est désormais envisageable. J. Powell, a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses sont susceptibles d'apparaître l'année prochaine, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Sur les marchés financiers mondiaux, aux US, le Dow Jones a atteint un nouveau record et le Nasdaq Composite a dépassé, pour la première fois depuis janvier 2022, au-dessus des 15.000 points. En Europe, record historique pour le CAC 40 qui a atteint les 7596pts le 15 décembre pour clôturer le mois à 7543pts (soit une hausse mensuelle de +3.18%). La composante actions du portefeuille s'est moins bien comportée que les marchés actions européens en décembre. Il convient de noter la contribution positive du secteur de l'énergie et de l'industrie. En revanche, les matériaux, les technologies de l'information ainsi que les services de communication ont pesé. Au niveau des valeurs, nos positions sur BNP Paribas et CNH Industrial ont affiché de bonnes performances sur le mois. Cette dernière a bien rebondi après avoir contre-performé en novembre sur fond de prévisions de bénéfices décevantes pour l'exercice 2024. A l'inverse, malgré l'absence de nouvelles propres à Svenska Cellulosa, la société a reculé, les investisseurs semblant privilégier les valeurs plus cycliques en cette fin d'année. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

## Janvier 2024

Les indices actions mondiaux finissent le mois en ordre dispersé. Les trois principaux indices, le Nikkei 225, l'Euro Stoxx 50 et le S&P 500 terminent respectivement en hausse de 8.4%, 3.0% et 1.7%. Les chiffres de croissance des économies de ces zones sont rassurants malgré une légère persistance de l'inflation et un peu de spéculation autour d'une première baisse de taux de la FED qui pourrait intervenir au printemps. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en janvier. Il convient de noter la contribution positive du secteur de la consommation courante et de l'industrie. En revanche, les financières, la consommation discrétionnaire ainsi que les services de communication ont pesé. Au niveau des valeurs, nos positions sur DSM et Novo Nordisk ont affiché de bonnes performances sur le mois. Cette dernière a profité d'une publication de résultats trimestriels solides et de ses prévisions d'une nouvelle année de forte croissance grâce à son médicament pour la perte de poids, Wegovy. A l'inverse, notre position sur la société de puces électroniques, STMicroelectronics, a reculé après fait état de résultats en demi-teinte. Les perspectives de ventes de la société pour le trimestre en cours ont été inférieures aux attentes, signe que la faiblesse de la demande de puces industrielles devrait se poursuivre. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Février 2024

Le marché européen clôture le mois de février en hausse avec un Stoxx 600 à +1.8% dans le sillage de bonnes publications de résultats T4 et FY23. Le S&P 500 a enregistré un nouveau record en dépassant les 5000 points en cours de mois. Record également du Nasdaq 100 qui dépasse les 18 000pts. Le CAC 40 (+3.5% sur le mois) a atteint son plus haut historique à 7927.4pts. Au Japon, le Nikkei 225 a atteint son plus haut historique à 39 166.2pts, ce qui porte la hausse depuis le début de l'année à +17.0%. Du côté des banques centrales, C. Lagarde a indiqué que les signes de ralentissement de la croissance des salaires observés au quatrième trimestre dans la zone euro sont encourageants mais pas encore suffisants pour donner à la BCE la certitude que l'inflation retournera à sa cible. Concernant les Etats-Unis, J. Powell déclare qu'il est peu probable que la FED baisse ses taux au mois de mars. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en février. Il convient de noter la contribution positive du secteur de la santé, des services aux collectivités et de la technologie. En revanche, les financières et la consommation courante ont pesé sur la performance relative. Au niveau des valeurs, notre position sur la société de télécommunication KPN a fait état d'un T4 légèrement mieux qu'attendu avec des perspectives meilleures qu'annoncé lors de la journée aux investisseurs en novembre. De même, notre position sur Siemens Healthineers a affiché un début d'année très solide soutenu par des résultats et des perspectives en ligne avec les attentes. A l'inverse, notre position sur la société financière, KBC, a reculé après avoir publié des résultats sur le T4 inférieurs aux attentes et des perspectives légèrement décevantes. Enfin, notre position sur Vinci a souffert en dépit des résultats sur le T4 plutôt solides. Cette baisse est notamment due à l'annonce conservatrice quant aux perspectives pour 2024. Ici, Vinci prévoit "une croissance du chiffre d'affaires, bien que plus limitée qu'en 2023" et "un résultat net proche du niveau atteint en 2023" après la nouvelle taxe sur les concessions autoroutières et les grands aéroports. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

## Mars 2024

Le mois de mars a été marqué par des politiques monétaires inchangées des deux côtés de l'Atlantique. En effet, même si les banquiers centraux ont noté un léger repli du côté de l'inflation, celui-ci n'est pas suffisant pour impulser une première baisse de taux. Les marchés actions ont une nouvelle fois fini le mois avec de belles performances semblant accepter un éloignement d'une baisse de taux. L'Euro Stoxx 50 affiche une progression de +4.4%. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en mars. Il convient de noter la contribution positive du secteur des matériaux, de l'industrie et de la consommation discrétionnaire. En revanche, le secteur de la technologie a pesé sur la performance relative de la composante actions sur le mois. Au niveau des valeurs, notre position sur le groupe bancaire BNP Paribas a affiché une solide performance sur le mois bénéficiant de la hausse des taux obligataires en Europe. Également, notre position sur la société de papeterie, Svenska Cellulosa, a enregistré une solide performance profitant de la reprise du marché du papier et de l'emballage en Europe. A l'inverse, nos positions sur la société d'assurance AXA et de réassurance Munich Re ont pesé sur la performance relative bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelles spécifiques propres à ces valeurs. Dans un marché aussi haussier, ces valeurs ont souffert de leur profil plus défensif. Enfin, notre position sur la société de logiciels Capgemini a souffert suite à la faiblesse du cours de son concurrent Accenture qui a revu à la baisse ses perspectives de profits pour 2024. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés. Les volatilités réalisées courtes des indices actions sont restées stables. L'indice de volatilité implicite court terme VSTOXX perd -.04 point à 13.4%. Cette tendance à la baisse n'a pas empêché la volatilité implicite 1 an de l'Euro Stoxx 50 de remonter légèrement à 14.9% (+0.15 point).

## Avril 2024

Le mois d'avril a été marqué par un net replis des marchés actions. Les données sur l'inflation n'ont pas permis aux banques centrales de s'engager sur une politique monétaire claire. La prochaine baisse des taux, longtemps espérée par les investisseurs, est encore reportée. L'Euro Stoxx 50 recule ainsi de -2.2%. La composante actions du portefeuille s'est mieux comportée que les marchés actions européens en avril. Il convient de noter la contribution positive du secteur de la consommation discrétionnaire, de la santé et des matériaux. En revanche, la technologie et la consommation courante ont pesé sur la performance relative. Au niveau des valeurs, notre position sur la société pharmaceutique AstraZeneca s'est très bien comportée suite à la publication de résultats solides pour le T1. En effet, la société a affiché une croissance du chiffre d'affaires et des profits supérieurs aux attentes et la direction a réitéré ses prévisions pour 2024. De même, notre position sur l'équipementier sportif Adidas a contribué positivement sur le mois. La société a fait état de

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

résultats pour le T1 supérieurs aux attentes, révisant à la hausse ses prévisions pour 2024. Cela vient confirmer que la marque Adidas est en train de se redresser, et est en passe d'afficher une croissance solide plus rapidement qu'anticipé. A l'inverse, notre position sur Siemens Healthineers a pesé. Après un début d'année très solide soutenu par des résultats et des perspectives en ligne avec les attentes, le cours de la société a baissé sans pour autant que des nouvelles propres à la société soient parues. Par ailleurs, nos positions sur les sociétés de réassurance Hannover Re et Munich Re ont également souffert sur le mois. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - O (C) en devise EUR : 7,04%,
- Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - P (C) en devise EUR : 5,79%,
- Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - R1 (C) en devise EUR : 6,66%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	58 382 138,43	63 009 090,20
ASML HOLDING NV	15 866 181,41	6 059 765,90
SANOFI	6 957 794,91	10 953 365,95
BNP PARIBAS	6 352 390,20	5 423 749,09
KONINKLIJKE KPN NV	4 861 911,95	6 390 027,05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3 914 432,13	6 915 994,60
INFINEON TECHNOLOGIES	4 149 487,82	5 715 562,96
KINGSPAN GROUP PLC	2 793 464,90	6 535 922,64
ORANGE	2 400 848,77	6 486 572,68
BANCO SANTANDER S.A.	2 575 697,22	6 306 665,52

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 118 353 635,55

- o Change à terme : 32 305 282,61
- o Future : 41 624 500,00
- o Options : 44 423 852,94
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH UBS EUROPE SE

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces (*)</li></ul>	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces</li></ul>	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"><li>. Revenus (*)</li><li>. Autres revenus</li></ul>	
<b>Total des revenus</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>. Frais opérationnels directs</li><li>. Frais opérationnels indirects</li><li>. Autres frais</li></ul>	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# **OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 28 décembre 2023 : Modification AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

Le 28 décembre 2023 : Modification Le fonds est géré activement de manière discrétionnaire et compte tenu de l'objectif de gestion la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Il n'est donc pas géré en référence à un indice et il n'existe pas d'indice de référence publiquement disponible et représentatif de l'univers d'investissement. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à celle de l'indice composite 40% Euro Stoxx 50 et 60% €STR. Cet indice sert uniquement de base pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion.

Le 28 décembre 2023 : Modification L'EuroStoxx 50 est un indice actions représentatif des 50 valeurs phares de la zone euro choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de poids sectoriel. Cet indice est calculé par la société Stoxx et disponible sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) L'administrateur de l'indice de référence STOXX Ltd est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.stoxx.com/> L'€STR (Euro Short Term Rate) est le taux de référence du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro. L'administrateur de l'indice de référence €STR, est la BCE (Banque Centrale Européenne). En tant que banque centrale cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA. Des informations supplémentaires sur l'indice €STR (Euro Short Term Rate) sont disponibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence: [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_shortterm\\_rate/html/index.fr.htm](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_shortterm_rate/html/index.fr.htm) Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Le 28 décembre 2023 : Modification La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion ([www.amundi.com](http://www.amundi.com)). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

Le 28 décembre 2023 : Modification Date de mise à jour du prospectus : 28 décembre 2023.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.

Niveau de levier indicatif : 192,12%.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

## Politique de Rémunérations

### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires<sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

*Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

*Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

*Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaux ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaux/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives liées aux conventions internationales :**

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,**
- **armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,**
- **armes à uranium appauvri,**
- **Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.**

**Exclusions sectorielles :**

- **armement nucléaire,**
- **charbon thermique<sup>7</sup>,**
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,**
- **tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).**

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- **Charbon thermique**

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

---

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## • Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

## • Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

## • Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# **OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 avril 2024**

**AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/04/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**pwc**

## AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.09.04 16:11:54 +0200



# **OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

## **Comptes annuels**

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Bilan Actif au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>167 163 439,39</b>	<b>182 548 745,57</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	157 153 925,13	164 138 581,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	157 153 925,13	164 138 581,18
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>6 019 614,26</b>	<b>10 391 163,69</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 019 614,26	10 391 163,69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		<b>40,70</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		40,70
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>3 989 900,00</b>	<b>8 018 960,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 989 900,00	8 018 960,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>40 366 529,03</b>	<b>25 413 897,78</b>
Opérations de change à terme de devises	32 305 282,61	19 026 134,26
Autres	8 061 246,42	6 387 763,52
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>815 872,45</b>	<b>2 298 911,53</b>
Liquidités	815 872,45	2 298 911,53
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>208 345 840,87</b>	<b>210 261 554,88</b>

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Bilan Passif au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	172 620 162,94	189 222 242,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 710 656,51	-8 458 566,25
Résultat de l'exercice (a,b)	3 945 977,90	2 002 158,79
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>169 855 484,33</b>	<b>182 765 834,55</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>941 800,00</b>	<b>3 699 360,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	941 800,00	3 699 360,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	941 800,00	3 699 360,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>37 548 556,54</b>	<b>23 796 360,33</b>
Opérations de change à terme de devises	32 274 751,73	18 745 433,60
Autres	5 273 804,81	5 050 926,73
<b>COMPTE FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>208 345 840,87</b>	<b>210 261 554,88</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Hors-Bilan au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0624	41 624 500,00	49 032 000,00
EURO STOXX 50 0623		
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3000		7 689 822,84
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3800		21 604 740,36
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900		18 801 704,03
EURO STOXX 50 06/2025 PUT 3600	6 609 198,46	
EURO STOXX 50 06/2025 PUT 4500	22 421 078,32	
EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4500	15 393 576,16	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## Compte de Résultat au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	109 943,73	37 461,01
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 737 976,94	3 057 240,47
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	938,08	336,16
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 848 858,75</b>	<b>3 095 037,64</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 265,30	971,23
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 758,36	3 992,24
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>8 023,66</b>	<b>4 963,47</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>5 840 835,09</b>	<b>3 090 074,17</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 541 498,16	1 504 934,81
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 299 336,93</b>	<b>1 585 139,36</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-353 359,03	417 019,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>3 945 977,90</b>	<b>2 002 158,79</b>

# **OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

## **Annexes aux comptes annuels**

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## ***Instruments financiers à terme :***

### ***Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### ***Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## ***Frais de gestion***

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400ALS8 - Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.

FR0010251736 - Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC.

FR001400D815 - Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C : Taux de frais maximum de 0.45% TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 2. Évolution de l'actif net au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>182 765 834,55</b>	<b>99 129 007,94</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 821 229,90	110 131 871,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 113 719,93	-25 840 850,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 440 475,44	13 983 908,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 343 322,41	-7 456 766,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 172 767,52	10 316 832,43
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-22 791 370,51	-25 492 179,92
Frais de transactions	-641 532,68	-968 715,78
Différences de change	-160 445,64	-1 619 288,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 596 628,16	13 062 373,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>26 463 887,97</i>	<i>16 867 259,81</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-16 867 259,81</i>	<i>-3 804 885,91</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 809 603,00	-4 065 498,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-559 857,00</i>	<i>-3 369 460,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 369 460,00</i>	<i>-696 038,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 299 336,93	1 585 139,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>169 855 484,33</b>	<b>182 765 834,55</b>

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	86 048 352,94	50,66
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	<b>86 048 352,94</b>	<b>50,66</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								
							815 872,45	0,48

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	815 872,45	0,48								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	5 908 247,01	3,48	5 208 162,18	3,07	3 716 339,08	2,19		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	5 442 036,86	3,20			3 756 896,02	2,21		
Comptes financiers	2 061,92		8 057,25		2 747,73		518,01	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	10 876 038,36	6,40	4 858 136,11	2,86	7 400 011,76	4,36		
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/04/2024
<b>CRÉANCES</b>		
Achat à terme de devise	9 198 932,88	
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	23 106 349,73	
Ventes à règlement différé	4 960 916,50	
Dépôts de garantie en espèces	2 340 842,50	
Coupons et dividendes en espèces	759 487,42	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>40 366 529,03</b>	
<b>DETTE</b>		
Vente à terme de devise	23 134 186,23	
Fonds à verser sur achat à terme de devises	9 140 565,50	
Achats à règlement différé	4 979 660,61	
Frais de gestion fixe	131 275,48	
Autres dettes	162 868,72	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>37 548 556,54</b>	
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>	<b>2 817 972,49</b>	

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 500,633	1 361 261,39
Parts rachetées durant l'exercice	-54 196,172	-5 936 290,42
Solde net des souscriptions/rachats	-41 695,539	-4 575 029,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	536 210,666	
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	72 707,428	7 459 968,51
Parts rachetées durant l'exercice	-252 570,482	-26 177 429,51
Solde net des souscriptions/rachats	-179 863,054	-18 717 461,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	997 934,141	
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

		30/04/2024
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	59 904,83	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10	
Rétrocessions des frais de gestion		
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	1 481 544,86	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,27	
Rétrocessions des frais de gestion		
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	48,47	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45	
Rétrocessions des frais de gestion		

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

		30/04/2024
Garanties reçues par l'OPC		
- dont garanties de capital		
Autres engagements reçus		
Autres engagements donnés		

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/04/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/04/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/04/2024
Actions			1 841 940,38
Obligations	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	1 841 940,38
TCN			6 019 614,26
OPC			6 019 614,26
Instruments financiers à terme	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	7 861 554,64
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>7 861 554,64</b>

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/04/2024	28/04/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	3 945 977,90	2 002 158,79
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>3 945 977,90</b>	<b>2 002 158,79</b>
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 874 342,05	305 090,98
<b>Total</b>	<b>1 874 342,05</b>	<b>305 090,98</b>
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 071 329,89	1 697 032,51
<b>Total</b>	<b>2 071 329,89</b>	<b>1 697 032,51</b>
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	305,96	35,30
<b>Total</b>	<b>305,96</b>	<b>35,30</b>

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/04/2024	28/04/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 710 656,51	-8 458 566,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-6 710 656,51</b>	<b>-8 458 566,25</b>
	30/04/2024	28/04/2023
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 444 680,55	-3 894 275,09
<b>Total</b>	<b>-2 444 680,55</b>	<b>-3 894 275,09</b>
	30/04/2024	28/04/2023
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 265 528,13	-4 563 786,20
<b>Total</b>	<b>-4 265 528,13</b>	<b>-4 563 786,20</b>
	30/04/2024	28/04/2023
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-447,83	-504,96
<b>Total</b>	<b>-447,83</b>	<b>-504,96</b>

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/04/2020	30/04/2021	29/04/2022	28/04/2023	30/04/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>95 989 603,58</b>	<b>94 414 278,67</b>	<b>99 129 007,94</b>	<b>182 765 834,55</b>	<b>169 855 484,33</b>
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C en EUR</b>					
Actif net				62 422 849,19	61 992 511,63
Nombre de titres				577 906,205	536 210,666
Valeur liquidative unitaire				108,01	115,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-6,73	-4,55
Capitalisation unitaire sur résultat				0,52	3,49
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C en EUR</b>					
Actif net	95 989 603,58	94 414 278,67	99 129 007,94	120 332 346,85	107 851 626,06
Nombre de titres	957 792,469	889 750,732	916 924,158	1 177 797,195	997 934,141
Valeur liquidative unitaire	100,21	106,11	108,11	102,16	108,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	27,31	-33,44	30,11	-3,87	-4,27
Capitalisation unitaire sur résultat	1,07	0,83	1,59	1,44	2,07
<b>Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C en EUR</b>					
Actif net				10 638,51	11 346,64
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire				10 638,51	11 346,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-504,96	-447,83
Capitalisation unitaire sur résultat				35,30	305,96

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	17 274	3 910 833,60	2,30
ALLIANZ SE-REG	EUR	17 931	4 780 404,60	2,82
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	16 491	647 436,66	0,38
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	7 749	1 800 867,60	1,06
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	14 602	6 018 944,40	3,54
SAP SE	EUR	62 536	10 612 359,20	6,25
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	107 331	5 591 945,10	3,29
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>33 362 791,16</b>	<b>19,64</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	96 221	6 725 847,90	3,96
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>6 725 847,90</b>	<b>3,96</b>
<b>DANEMARK</b>				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	30 709	3 716 339,08	2,19
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>3 716 339,08</b>	<b>2,19</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	271 689	2 764 435,58	1,63
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	402 786	1 841 940,38	1,08
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>4 606 375,96</b>	<b>2,71</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE SA	EUR	6 952	1 278 333,76	0,75
AXA	EUR	271 750	8 815 570,00	5,19
BNP PARIBAS	EUR	146 028	9 872 953,08	5,81
CAPGEMINI SE	EUR	19 181	3 795 919,90	2,24
DANONE	EUR	52 362	3 071 554,92	1,81
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 825	768 060,00	0,45
MICHELIN (CGDE)	EUR	198 157	7 169 320,26	4,22
ORANGE	EUR	318 082	3 316 004,85	1,95
SAINT-GOBAIN	EUR	84 272	6 291 747,52	3,71
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	24 342	5 235 964,20	3,08
VINCI SA	EUR	52 034	5 736 748,50	3,38
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>55 352 176,99</b>	<b>32,59</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	80 205	6 480 564,00	3,81
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	38 435	3 222 774,75	1,90
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	130 926	5 335 234,50	3,14
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>15 038 573,25</b>	<b>8,85</b>
<b>ITALIE</b>				
INTESA SANPAOLO	EUR	692 851	2 442 992,63	1,44
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 442 992,63</b>	<b>1,44</b>

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	17 357	14 453 173,90	8,51
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 220 571	4 159 705,97	2,45
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>18 612 879,87</b>	<b>10,96</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZENECA PLC	GBP	41 826	5 908 247,01	3,48
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>5 908 247,01</b>	<b>3,48</b>
<b>SUEDE</b>				
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	377 186	5 208 162,18	3,06
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>5 208 162,18</b>	<b>3,06</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	58 463	6 179 539,10	3,64
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>6 179 539,10</b>	<b>3,64</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>157 153 925,13</b>	<b>92,52</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>157 153 925,13</b>	<b>92,52</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PARTS Z C	EUR	57 604	6 019 614,26	3,55
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 019 614,26</b>	<b>3,55</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 019 614,26</b>	<b>3,55</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 019 614,26</b>	<b>3,55</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0624	EUR	-850	-110 500,00	-0,06
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-110 500,00</b>	<b>-0,06</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-110 500,00</b>	<b>-0,06</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
EURO STOXX 50 06/2025 PUT 3600	EUR	-1 700	-831 300,00	-0,49
EURO STOXX 50 06/2025 PUT 4500	EUR	1 700	2 896 800,00	1,71
EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4500	EUR	1 700	982 600,00	0,57
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>3 048 100,00</b>	<b>1,79</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>3 048 100,00</b>	<b>1,79</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>2 937 600,00</b>	<b>1,73</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appel marge CACEIS	EUR	110 500	110 500,00	0,06
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>110 500,00</b>	<b>0,06</b>

# OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			40 366 529,03	23,77
Dettes			-37 548 556,54	-22,11
Comptes financiers			815 872,45	0,48
Actif net			169 855 484,33	100,00

Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE R1-C	EUR	1,000	11 346,64
Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE P-C	EUR	997 934,141	108,07
Part AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE O-C	EUR	536 210,666	115,61

# **OPCVM AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE**

## **Annexe(s)**

## Produit

# AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010251736 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaire.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscillera à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;

- exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants. Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématische (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€6 840 -31,6%	€6 550 -8,1%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€8 500 -15,0%	€8 700 -2,7%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 780 -2,2%	€10 010 0,0%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€11 240 12,4%	€11 130 2,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2014 et 31/01/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2014 et 28/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€421	€1 162
Incidence des coûts annuels**	4,3%	2,3%

\* Période de détention recommandée.  
 \*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,30% avant déduction des coûts et de 0,02% après cette déduction.  
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,33% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	129,29 EUR
Coûts de transaction	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	42,16 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - O (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400ALS8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaire.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscillera à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;

- exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants. Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématische (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€6 660	€6 380 -33,4% -8,6%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€8 390	€8 960 -16,1% -2,2%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 630	€10 310 -3,7% 0,6%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€11 070	€11 460 10,7% 2,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2018 et 31/10/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2014 et 28/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€549	€770
Incidence des coûts annuels**	5,5%	1,6%

\* Période de détention recommandée.  
 \*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,18% avant déduction des coûts et de 0,61% après cette déduction.  
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	8,17 EUR
Coûts de transaction	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	41,08 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE - R1 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400D815 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaire.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscillera à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;

- exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants. Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématische (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€6 660	€6 380 -33,4% -8,6%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€8 360	€8 820 -16,4% -2,5%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 600	€10 140 -4,0% 0,3%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€11 030	€11 270 10,3% 2,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2018 et 31/10/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2014 et 28/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€584	€959
Incidence des coûts annuels**	5,9%	1,9%

\* Période de détention recommandée.  
 \*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,21% avant déduction des coûts et de 0,28% après cette déduction.  
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	43,32 EUR
Coûts de transaction	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	41,08 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Dénomination du produit :**  
AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO  
RESPONSABLE

**Identifiant d'entité juridique :**  
9695007BXGTWT38ARP29

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ●  Oui

●  X Non

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
  - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **77,30 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EUROPE (15)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,308 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,792 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

#### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.257 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.792 (C).

#### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives**  
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

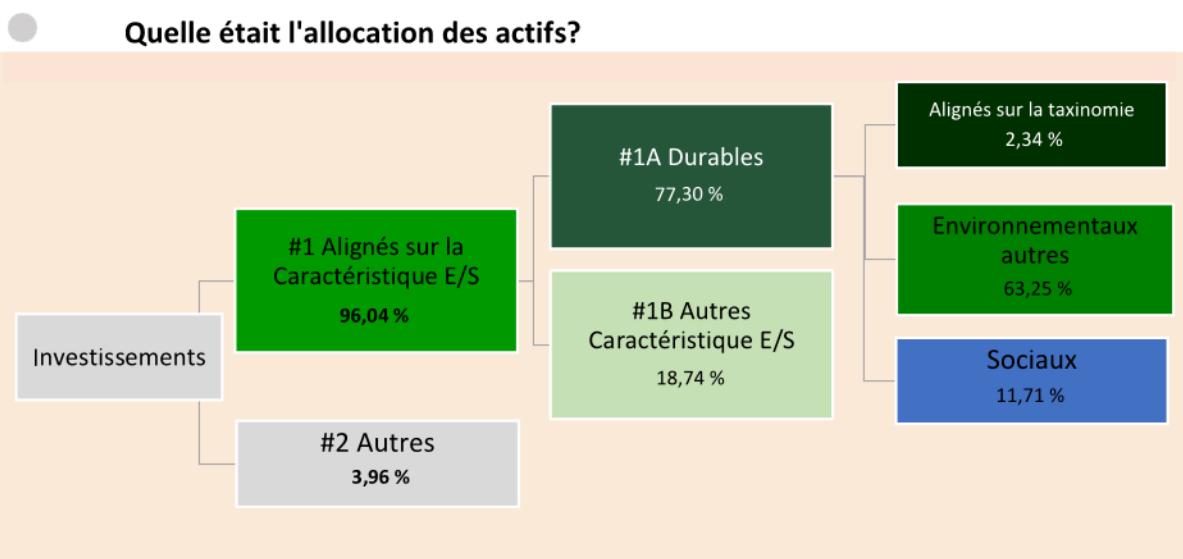
Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ASML HOLDING	Technologies de	Semi-	Pays-Bas	8,51 %

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/05/2023 au 30/04/2024**

NV	l'info.	conducteurs & Equipement de fabrication		
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	6,25 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	5,81 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	5,19 %
MICHELIN (CGDE)	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	France	4,22 %
KBC GROUP NV	Finance	Banques	Belgique	3,96 %
KERRY GROUP PLC-A	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	Irlande	3,81 %
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie	Biens d'équipement	France	3,70 %
DSM-FIRMENICH AG	Matériaux	Chimie	Suisse	3,64 %
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	Assurance	Allemagne	3,54 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	3,54 %
ASTRAZENECA GBP	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Royaume-Uni	3,48 %
VINCI SA (PARIS)	Industrie	Biens d'équipement	France	3,38 %
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Santé	Services & Equipements de Santé	Allemagne	3,29 %
SMURFIT KAPPA GROUP	Matériaux	Containants et emballages	Irlande	3,14 %



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?**

<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	13,92 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	12,60 %
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	12,06 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	8,51 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	8,48 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	5,66 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>	5,62 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	4,40 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	4,39 %

<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	4,22 %
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	3,74 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	3,54 %
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	3,14 %
<i>Matériaux</i>	<i>Papier et Industrie du Bois</i>	3,07 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	2,30 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	1,79 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	0,38 %
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	0,02 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	2,15 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,34 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

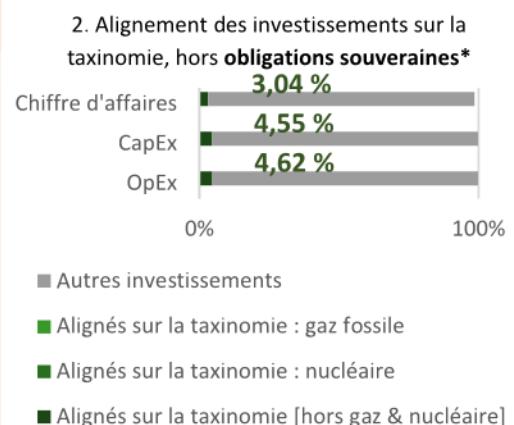
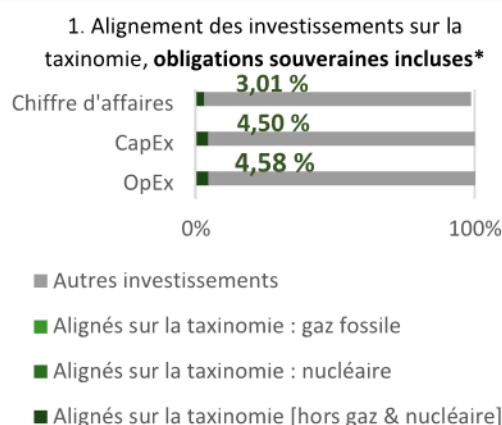
Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/04/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,75 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxonomie était de **63,25 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables sur le plan social était de **11,71 %** à la fin de la période.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

